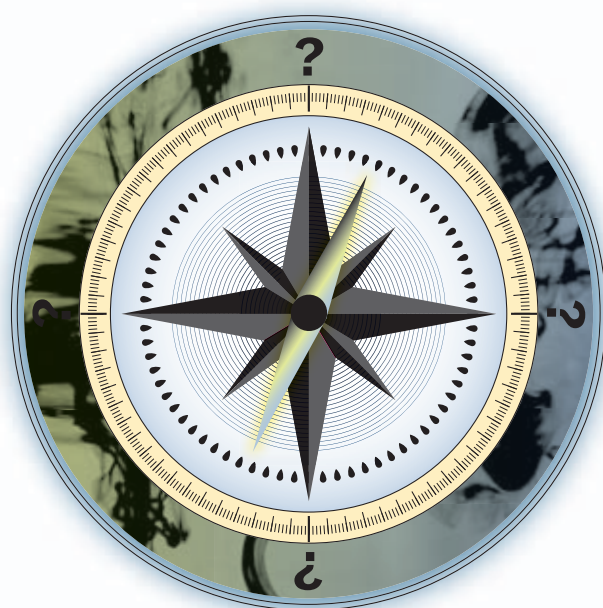


CHAPITRE



INVESTISSEMENT, COMMERCE, ÉPARGNE, PRODUCTIVITÉ :
LES PRINCIPAUX BAROMÈTRES MACROÉCONOMIQUES
FONT APPARAÎTRE DES CHIFFRES INCOMPRÉHENSIBLES.
MANIFESTEMENT DÉCONNECTÉS DE L'ÉCONOMIE RÉELLE.
AU CŒUR DE CE MENSONGE STATISTIQUE :
LES PARADIS FISCAUX. FAUTE D'OUTILS FIABLES,
LES GOUVERNEMENTS PEUVENT-ILS VRAIMENT
PILOTER L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE ?

QUAND LES INDICATEURS PERDENT LE NORD... ET LE SUD



REPÈRES

L'INDICE D'OPACITÉ FINANCIÈRE

■ de 95 à 100 % d'opacité ■ de 75 à 94 % d'opacité ■ de 40 à 74 % d'opacité ■ pays n'étant pas des paradis fiscaux

Impossible de trouver une liste de paradis fiscaux qui fasse absolument consensus. Contrairement aux listes OCDE ou GAFI, la liste des « territoires opaques » publiée en novembre 2009 n'est soumise à aucune pression diplomatique¹. Pour l'établir, le réseau d'ONG et d'experts *Tax Justice Network* a retenu les 60 pays qui étaient cités au moins 2 fois parmi la quinzaine de listes de paradis fiscaux publiées par différents auteurs et institutions depuis les années 1970. Leur classement résulte de 2 étapes :

a) le calcul du degré d'opacité selon une batterie de 12 critères dont, par exemple, la conformité aux normes anti-blanchiment, l'existence ou non de sociétés écran ou de véhicules juridiques permettant de masquer l'identité des détenteurs, ou encore la qualité et l'intensité de la coopération fiscale². Cet indice d'opacité détermine les couleurs que nous avons attribuées aux territoires tout au long du rapport - du rouge pour l'opacité extrême au jaune pour une moindre opacité (voir ci contre).

b) TJN a combiné cet indice au poids de chaque territoire dans la finance *offshore* (part du marché mondial des services financiers aux non-résidents), afin d'évaluer la nocivité réelle de chaque territoire pour l'économie mondiale.

Retrouvez le classement intégral sur www.financialsecrecyindex.com

¹ Pour une analyse précise des listes OCDE, voir Jean Merckaert et Renaud Fossard, « Paradis fiscaux : bilan du G20 en 12 questions », rapport du CCFD-Terre Solidaire, avril 2010.

² Pour une liste et une explication précises des indicateurs : www.argentsale.org

CLASSEMENT DES PARADIS FISCAUX SE- LON LEUR TAUX D'OPACITÉ (TAX JUSTICE NETWORK)

BAHAMAS
BARBADE
BÉLIZE
BRUNEI
DOMINIQUE
MALAISIE (LABUAN)
SAMOA
SEYCHELLES
SAINTE LUCIE
SAINT VINCENT
ET GRENADINES
SUISSE
ÎLES TURQUES ET CAÏQUES
VANUATU
MAURICE
ANTIGUA ET BARBUDA
BAHRÉÏN
BERMUDES
ÎLES VIERGES
BRITANNIQUES
ÎLES CAÏMANS
ÎLES COOK
COSTA RICA
GIBRALTAR
GRENADE
ÎLES MARSHALL
NAURU
PANAMA
PORTUGAL (MADÈRE)
SOUDAN
ÉMIRATS ARABES UNIS
ÎLES VIERGES AMÉRICAINES
ÉTATS-UNIS (DELAWARE)
AUTRICHE
LIBAN
ISRAËL
LIBERIA
ANGUILLA
JERSEY
LIECHTENSTEIN
LUXEMBOURG
MACAO
URUGUAY
ANDORRE
ARUBA
ÎLE DE MAN
MALTE
PHILIPPINES
MALDIVES
GUERNESEY
MONTSERRAT
SINGAPOUR
CHYPRE
HONGRIE
LETTONIE
ANTILLES NÉERLANDAISES
BELGIQUE
MONACO
HONG-KONG
IRLANDE
PAYS-BAS
ROYAUME-UNI (LONDRES)

DÉFINITION DE L'IDE
L'IDE (Investissement direct étranger) est une opération par laquelle un agent crée une entreprise à l'étranger, réinvestit une partie de ses bénéfices dans une filiale ou une succursale à l'étranger, ou encore acquiert des actions ou des parts de propriété (au moins 10 %) dans une entreprise étrangère déjà existante afin d'exercer une influence sur sa gestion.

L'AVENIR SOURIT SOUS LES PALMIERS

Paradis fiscaux, plaques tournantes
de l'investissement international

ET SI LES PRINCIPAUX INVESTISSEURS MONDIAUX N'ÉTAIENT PAS CEUX QUI CARACOLENT EN TÊTE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ? LE POIDS DES PARADIS FISCAUX BIAISE À CE POINT LES STATISTIQUES QU'IL A DE QUOI FAIRE DOUTER DE LA PERTINENCE DES POLITIQUES MISES EN PLACE, NOTAMMENT PAR LES PAYS DU SUD, POUR ATTIRER LES CAPITAUX ÉTRANGERS.

TROUBLANTES STATISTIQUES

Si l'investissement étranger est un moteur de la croissance, les chiffres publiés par la CNUCED en juillet dernier ont de quoi donner du baume au cœur aux institutions internationales qui en ont fait la pierre angulaire de leur politique en faveur du développement : les pays en développement ou en transition accueillent aujourd'hui plus de la moitié de ces flux financiers. Mais l'analyse plus fine des statistiques fournies par l'OCDE, cette fois, fait apparaître bien des surprises... Par tête, les habitants des Îles Vierges britanniques décrochent ainsi la palme d'or de l'investissement hors des frontières ! Le territoire (BVI dans le jargon) est notamment très présent en Chine, où son poids est, en volume, de quatre fois supérieur à celui du Japon ! Au total, les BVI, Singapour, Hong-Kong, les Îles Caïmans et l'Île Maurice sont à l'origine de 71 % des IDE dans l'Empire du milieu ! Les pays du Nord sont aussi l'objet de leurs convoitises. Chaque habitant de l'archipel des BVI a investi en théorie la somme record de 589 000 euros par an dans les dix plus puissantes économies mondiales¹. Les BVI,

¹ Les 10 économies les plus puissantes selon les Nations unies sont en 2009 : les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Russie, le Brésil et l'Espagne. Dans notre calcul, faute de données pour la Russie, nous l'avons remplacée par l'Inde.

C'est en moyenne et en théorie ce qu'un Luxembourgeois investit par an dans l'UE, soit 110 fois plus qu'un Français, 130 fois plus qu'un Allemand et 210 fois plus qu'un Italien (moyenne de 2005 à 2008).

128 000 €



CHIFFRE CLÉ

●● les Îles Caïmans, le Luxembourg (premier investisseur en France), l'Île Maurice et les Pays-Bas ne représentent que 1 % du PIB mondial et 0,27 % de la population de la planète. On n'y compte que 14 entreprises figurant parmi les 500 plus grosses au monde. Pourtant, ces cinq pays cumulés pèsent 1,7 fois plus que les États-Unis et trois fois plus que le Japon, l'Allemagne et la France réunis en matière d'investissement direct à l'étranger... Des chiffres incompréhensibles alors que ces quatre grandes puissances représentent 44 % du PIB mondial et concentrent 57 % du gotha des entreprises mondiales !² À moins que de vivre au paradis (fiscal) ne donne une foi incommensurable en l'avenir...

« La liberté d'investissement est un pilier essentiel de la croissance économique, de la prospérité et de l'emploi. [...] Nous demeurons résolus à réduire au maximum les restrictions nationales à l'investissement étranger. »

Déclaration du Sommet du G8 de Heiligendamm, juin 2007

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

LE LUXEMBOURG, SMALL IS BEAUTIFUL

Le Luxembourg, le plus petit État membre de l'Union européenne après Malte, fait partie des 10 principales places financières mondiales. Numéro 2 des fonds de placement après les États-Unis, il est le premier centre international de *private banking* (gestion de fortune) de la zone euro. Le cadre législatif et fiscal du Luxembourg en fait aussi une place « réputée pour les avantages consentis aux sociétés *holding* »³ qui s'y implantent. En 2002, 15 000 holdings y détenaient un « trésor de guerre » de 2 274 milliards d'euros⁴, soit 44 fois le PIB du Grand-Duché.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

DES AVANTAGES DE LA DOMINIQUE...

« La Dominique autorise les "directeurs désignés", très utiles aux clients souhaitant rester dans l'anonymat. (...) Nous pouvons bien entendu fournir ce service. [III] vous permet de diriger la société, exercer tout droit, faire toute déclaration, payer et recevoir toute somme, donner bonne et valable quittance. Les parts au porteur sont également autorisées. Ces deux avantages majeurs permettent d'investir exonéré d'impôts sans qu'aucun de vos associés ou autres personnes intéressées ne connaissent la réelle identité de l'utilisateur de la compagnie ni découvrent le nombre de comptes bancaires qu'une entreprise possède ». CCP Inc., société de conseil en « optimisation » fiscale.

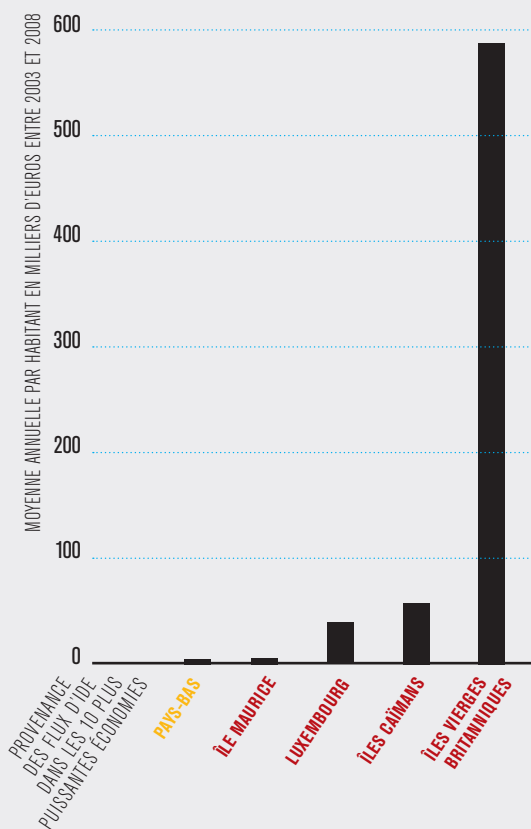
² Ces chiffres procèdent de nos calculs à partir des données de l'OCDE, l'ambassade française au Brésil, www.uschina.org/statistics/fdi_cumulative.html, http://www.dipp.nic.in/fdi_statistics/india_fdi_oct_2006.pdf et de Fortune Global 500.

³ Rapport d'information de la Commission des Finances, de l'Économie Générale et du Contrôle Budgétaire sur les Paradis Fiscaux, présenté par D. Migaud, 10 septembre 2009.

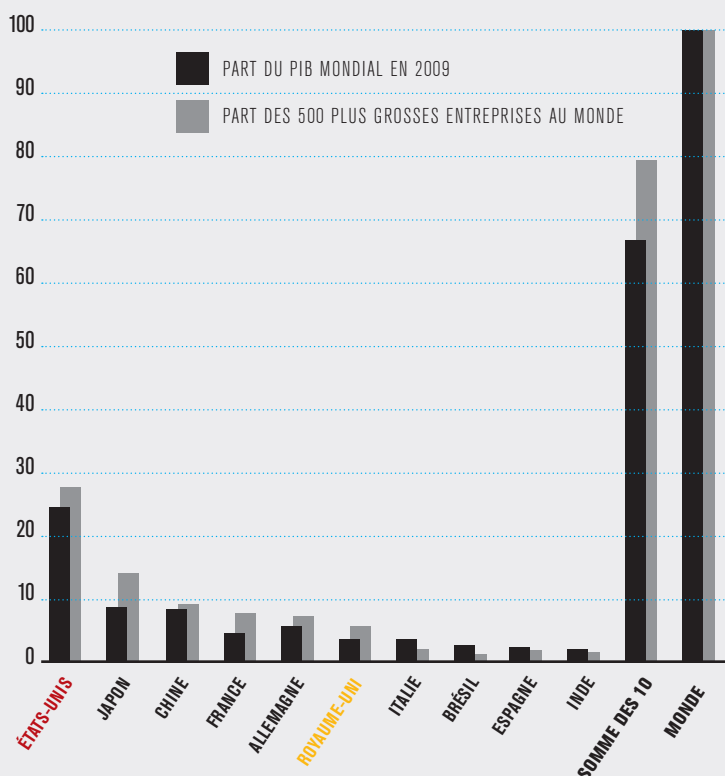
⁴ Source : V. Peillon, « Le Grand Duché du Luxembourg », *Rapport d'information de l'Assemblée Nationale*, n° 2311, volume 5, 2002.

⁵ Source : Calculs de l'auteur à partir du CIA Factbook et Fortune Global 500.

TOP 5 DES NATIONALITÉS QUI INVESTISSENT DANS LES 10 PLUS PUISSANTES ÉCONOMIES²



POIDS DES 10 PRINCIPALES PUISSANCES ÉCONOMIQUES EN 2009⁵



MAURICE À BOLLYWOOD ⁶

L'île Maurice est un îlot paradisiaque de 1 865 km² et d'environ 1,3 million d'habitants qui ne séduit pas que les touristes. Pour échapper à l'impôt, de nombreux Indiens fortunés y effectuent eux aussi des voyages fréquents - souvent virtuels - afin de placer leur argent à Port-Louis, la capitale mauricienne. Objectif : le réinvestir, non taxé, dans leur pays d'origine. Cet aller-retour, qui permet de se délester impunément de la charge fiscale et des droits de douane, est connu sous le nom de « round-tripping ». Ou comment des capitaux indiens investis en Inde sont comptabilisés au titre des investissements « étrangers »...

Avec le « treaty shopping », de nombreuses multinationales et membres de la diaspora indienne ne sont pas en reste : grâce à son traité de non double imposition avec l'Inde, Maurice - qui n'impose pas les plus-values - permet de défiscaliser les capitaux. Ces deux combines ont contribué à faire depuis dix ans de **l'île Maurice le premier investisseur mondial en Inde**, et de très loin (43,6 % des investissements étrangers, contre 5,4 % par exemple pour le Royaume-Uni).

Le gouvernement mauricien, qui justifie sa stratégie au nom du développement de l'île, adapte la législation aux besoins du client : pour 1 500

euros, une société *offshore* peut être créée, sans même s'y déplacer. De 0 % en 1998, l'impôt sur les sociétés est remonté officiellement à 15 %, mais un artifice permet de payer un taux effectif de 3 %.

Le *Tax Justice Network* range l'île parmi les territoires les plus opaques au monde (cf. p. 7). Avec un score d'opacité de 96 %, elle est aussi un lieu de passage régulier des affaires de corruption internationale.

Les autorités de Delhi chiffrent le manque à gagner pour l'État fédéral en centaines de millions de dollars - autant de moins pour les politiques agricoles ou de santé. Menaçant de dénoncer le traité fiscal qui le lie à Maurice, elles ont même refusé en 2009 certains investissements afin de ne pas encourager le *treaty shopping*. Sont concernés, notamment : Goldman Sachs et Japan Tobacco⁷.

En février 2010, le ministre des Finances indien, Shri Pranab Mukherjee, a déclaré que « *le rôle des paradis fiscaux [était] un sujet de grande préoccupation pour un pays comme l'Inde qui fait tout son possible pour mobiliser les ressources nécessaires pour s'attaquer à la pauvreté et à l'illettrisme* »⁸.

6 Cet encadré emprunte largement à Jean Merckaert, « Île Maurice : l'autre paradis », *Faim et Développement Magazine*, février 2010.

7 Business Standard (Inde), "Stop 'treaty shopping' denials for FDI: FIPB tells revenue dept", 7 novembre 2009.

8 Gouvernement Indien, *FM inaugurates International seminar on transfer pricing*, 17 Février 2010. <http://pib.nic.in/release/release.asp?relid=57917>

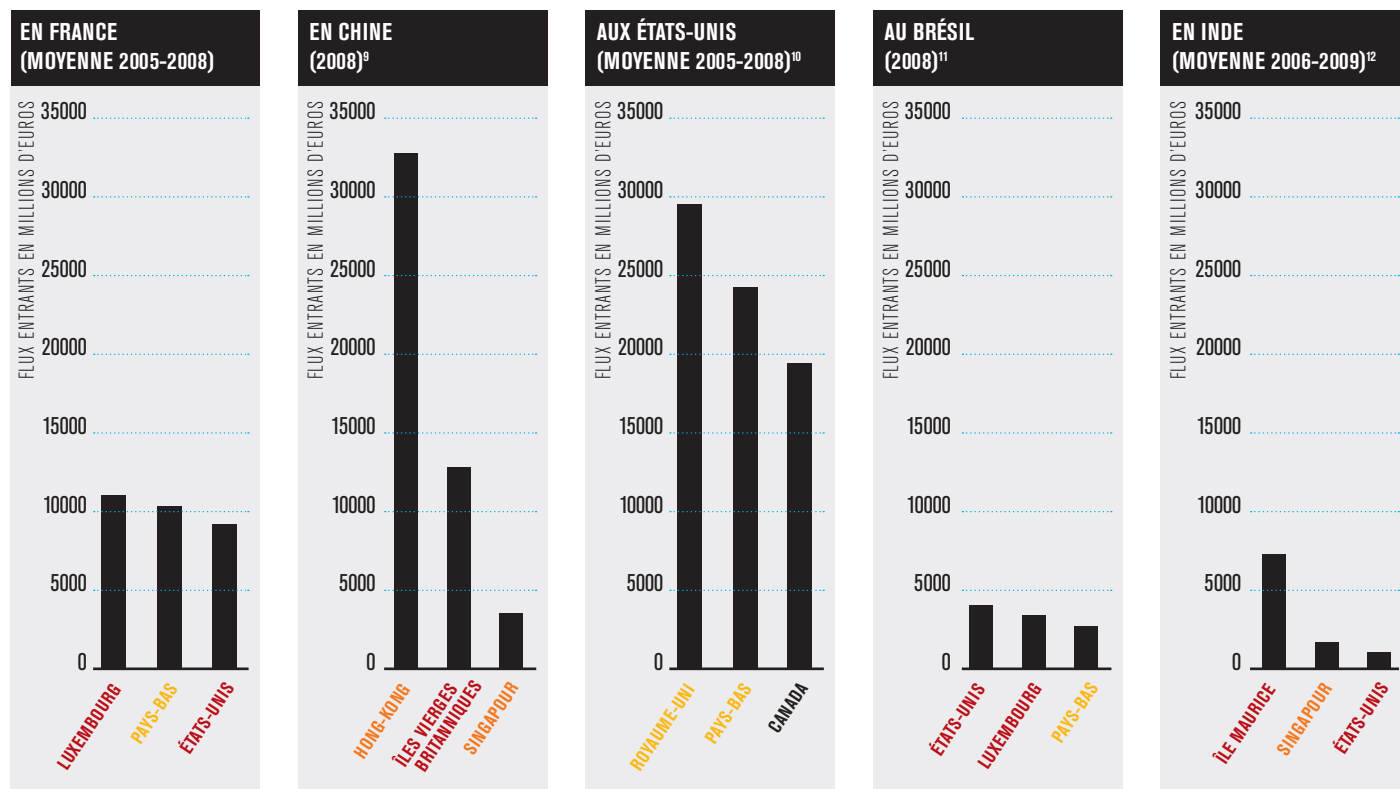
9 USCB, *Foreign Direct Investment in China*, 2009.

10 Banque de données de l'OCDE, 2008, *op. cit.* p. 6.

11 Ambassade de France au Brésil, *Le Brésil et la France en chiffres*, 2009.

12 Gouvernement Indien, *Fact sheet on foreign direct investment*, 2009. http://dipp.nic.in/fdi_statistics/india_fdi_october2009.pdf

LES TROIS PREMIERS INVESTISSEURS...



... DES SACRIFICES AUX RETOMBÉES INCERTAINES

Ces chiffres, visiblement biaisés, remettent assez fondamentalement en cause l'intérêt des IDE pour les pays qui cherchent à les attirer.

Les IDE présentent, selon ses promoteurs, trois mérites potentiels pour les pays de destination : la création d'emplois, le transfert de technologie et le paiement des impôts. Or dans la pratique, le détournement de l'assiette fiscale par les paradis fiscaux rend ce dernier avantage supposé très incertain (voir ch. 3)¹³. De quoi semer le doute sur les politiques préconisées par les institutions financières internationales, UE, FMI et Banque mondiale en tête, qui font de l'accueil des capitaux internationaux l'alpha et l'oméga du décollage économique. Les pays en développement ont été encouragés par les bailleurs de fonds à faire de nombreux sacrifices pour attirer ces capitaux étrangers. Contre toute évidence économique.¹⁴ Au point que chaque année dans son rapport *Doing Business*, la Banque mondiale dresse à destination des investisseurs le palmarès des pays dont le climat est jugé le plus propice pour les affaires, et fait du taux d'imposition sur les entreprises un élément clé du palmarès. Sans surprise, quatre des cinq premières places du classement sont trustées par des paradis fiscaux en 2009¹⁵ ! Au nom du financement du développement et de la lutte contre la pauvreté, les bailleurs de fonds ont en fait encouragé la montée en puissance de sanctuaires fiscaux pour les investisseurs... Et rien ne dit qu'ils aient cessé (voir encadré « Comment les organismes de développement investissent via les paradis fiscaux »).

Par ailleurs, on peut douter de l'existence même des IDE lorsque, comme pour les capitaux indiens transitant par l'Île Maurice (voir encadré « Maurice à Bollywood »), ce ne sont d'évidence pas des investissements étrangers. Les montants d'IDE seraient également à prendre avec beaucoup de précaution. Ces pays hébergent en effet les sièges fiscaux de nombreux groupes établis dans d'autres pays européens¹⁶.

13 Voir aussi le rapport du gouvernement norvégien *Tax Havens and Development*, Norad, 18 juin 2009.

14 L'étude menée en 2004 par le cabinet Mc Kinsey démontre par exemple l'inefficacité des sacrifices fiscaux destinés à attirer l'IDE. Cf. *The McKinsey Quarterly 2004 - 1*, McKinsey and Company, 2004.

15 Singapour (1), Hong-Kong (2), Royaume-Uni (4) et États-Unis (5) - classement inchangé par rapport à 2010.

16 Ambassade de France au Brésil, *op. cit.*, 2009.

CHERCHEZ L'ERREUR

COMMENT LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT INVESTISSENT VIA LES PARADIS FISCAUX

En dépit de leur volonté souvent affichée de lutter contre l'évasion fiscale et la fuite illégale des capitaux, les bailleurs d'aide au développement eux-mêmes utilisent les services des paradis fiscaux.

Certains n'hésitent pas à soutenir des fonds d'investissements situés dans les paradis fiscaux. C'est le cas de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de plusieurs de ses projets destinés aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). À l'image des 20 millions d'euros accordés en décembre 2008 à Africinvest Ltd, une société centrée sur la croissance des PME en Afrique orientale et occidentale gérée par Africinvest Capital Partners domiciliée dans l'Île Maurice¹⁷. Autre exemple : la Société financière internationale (SFI), chargée au sein du groupe Banque mondiale du soutien au secteur privé, investit sans fard dans des sociétés localisées à Maurice, aux Bermudes, au Luxembourg ou aux Caïmans – à l'instar de la société Kosmos, à qui elle a prêté 172 millions d'euros pour exploiter les hydrocarbures ghanéens¹⁸.

Certes, investir en Afrique n'est pas chose aisée, au vu du manque de services bancaires fiables dans de nombreux pays. Les paradis fiscaux offrent des services bancaires et financiers rôtés, et on peut les utiliser sans volonté d'encourager la fraude. Cependant, l'investissement dans ou via les paradis fiscaux devrait au moins être justifié par les agences de développement et s'accompagner d'une exigence de transparence accrue. D'autant qu'il n'a rien d'inéluctable.

Ainsi, le gouvernement norvégien, commanditaire d'un rapport sur le sujet en 2008¹⁹, s'est inquiété que son fonds de développement, Norfund, utilise l'Île Maurice, les Îles Caïman, les Îles Vierges britanniques, les Bahamas, Panama et les Seychelles pour ses investissements régionaux en Afrique. Estimant que les fonds de développement ne devraient pas soutenir l'évasion fiscale, le ministre du Développement norvégien Erik Solheim a dès lors interdit tout nouvel investissement dans des paradis fiscaux, sauf s'ils ont signé un accord de partage des renseignements fiscaux avec Oslo. En octobre 2009, ce sont quinze bailleurs de fonds européens qui se sont dotés d'un code de conduite pour leurs investissements *offshore*²⁰. Aujourd'hui timorées, ces mesures ouvrent toutefois la porte pour un assainissement global des pratiques des agences de développement dans les paradis fiscaux. Ô combien nécessaire.

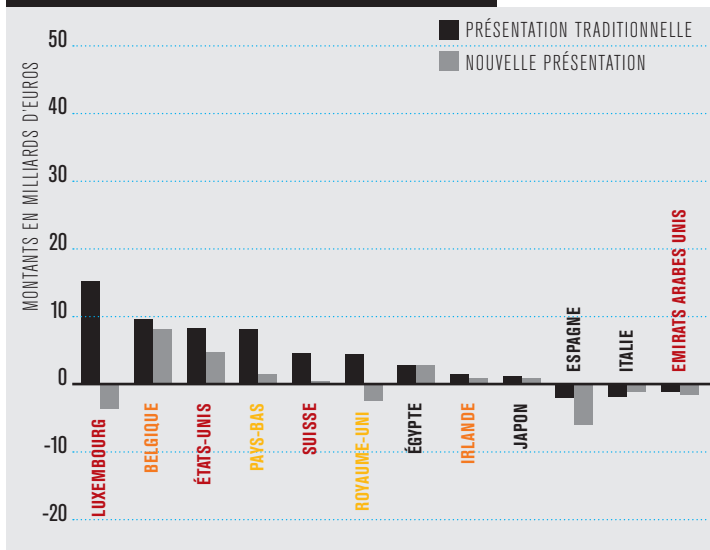
17 Marta Ruiz et Greg Aiken, *Un enfer pour le développement. Comment la Banque européenne d'investissement cautionne les paradis fiscaux*, décembre 2009.

18 Sébastien Fourmy et Antonio Tricarico, « Is the IFC supporting tax-evading companies? », *Etude d'Eurodad, CRBM, IBIS, Oxfam France et Tax Justice Network*, décembre 2009.

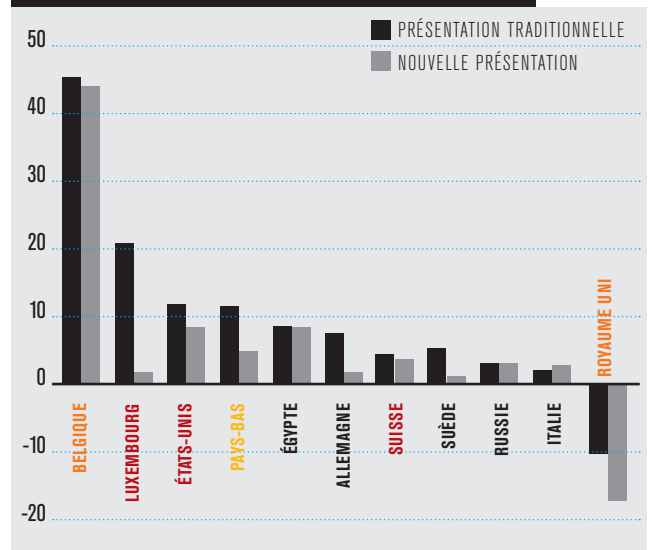
19 *Tax Havens and Development*, juin 2009.

20 European Development Finance Institutions (EDFI). Cf. www.edfi.be.

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES IDE EN FRANCE²²



PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION DES IDE FRANÇAIS²²



... VERS UN NETTOYAGE STATISTIQUE ?

Pour tenter de refléter mieux la réalité des IDE, l'OCDE préconise dans sa nouvelle édition de « La Définition de référence des investissements directs internationaux », de 2008, de ne plus prendre en compte les prêts entre les entités d'un même groupe installées dans des pays différents. Elle estime que la création d'entités spécialisées dans le financement ou la gestion de trésorerie des groupes a dopé artificiellement les flux d'IDE. Le nouveau mode de calcul modifie profondément le paysage, selon l'analyse publiée par la Banque de France²³. Le Luxembourg, premier investisseur en France en 2008 selon la méthode traditionnelle, devient selon ce nouveau mode de calcul le 2nd plus gros « désinvestisseur »²⁴ de l'Hexagone en flux d'IDE (voir graphique). Selon cette étude, les stocks d'IDE doivent eux aussi être revus à la baisse : - 30 % pour les IDE sortants et - 43 % pour les IDE entrants, à fin 2008.

Dans la nouvelle boîte à outils de l'OCDE, un autre mode de calcul reposant sur « l'investisseur ultime » relative davantage encore les statistiques. L'organisme suggère

de ne plus considérer les investissements entre filiales d'un même groupe implantées dans des pays différents comme des IDE au sens classique. Ce n'est plus la localisation géographique des entités mais la nationalité du groupe qui est désormais prise en compte. Par exemple, la filiale a1 (implantée au Luxembourg) de la Société A (implantée en France) investit en capital social ou sous forme de bénéfices réinvestis dans la filiale a2 (française). Selon cette nouvelle méthode, ces investissements sont considérés comme des investissements étrangers d'origine française en France. Ainsi, **la première destination des investissements français à l'étranger est la France et les investissements étrangers en France proviennent en très grande majorité de groupes français !** L'exercice d'épuration statistique encouragé par l'OCDE, indispensable, peut à terme faire disparaître la fiction des paradis fiscaux... mais il n'en est qu'à ses débuts. L'analyse publiée par la Banque de France, par exemple, ne concerne pour l'heure que les prêts intra-groupes ; ainsi, les opérations en capital réalisées par des holdings continuent à être enregistrées selon la méthodologie traditionnelle. ○

²² B. Terrien, 2009, « Une nouvelle norme de construction et de diffusion des statistiques d'investissement direct étranger », *Bulletin de la Banque de France* n° 177.

²³ *Idem*.

²⁴ Par le jeu, notamment, des rapatriements de bénéfices vers le Luxembourg et des prêts intra-groupes attribués non plus à une société financière luxembourgeoise mais au siège du groupe.

METTRE L'ARGENT DE (L'AUTRE) CÔTÉ

Une épargne précieuse mais voyageuse

DERRIÈRE LE MOT D'ORDRE DE LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX,
IL Y A L'IDÉE D'UNE ALLOCATION OPTIMALE DE L'ÉPARGNE,
AU SERVICE D'INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS.

LES CHIFFRES DE L'ÉPARGNE PRIVÉE RACONTENT UNE TOUTE AUTRE HISTOIRE.
AU CŒUR DE LA DUPERIE : LES PARADIS FISCAUX.

La Chine et ses 2 200 milliards d'euros de réserves donnent le tournis aux grands argentiers. Toutefois, ramenée au nombre d'habitants, cette épargne ne représente que 1 454 euros par habitant. Un chiffre sans commune mesure avec les 2,8 millions d'euros - l'équivalent de 110 années de SMIC¹ - thésaurisés, à en croire les statistiques, par chaque habitant de Jersey², qui épargnerait lui-même 60 fois plus qu'un Suisse et 1 035 fois plus qu'un Français³. Compte tenu des fonds stockés, les habitants de Jersey devraient donc avoir un rôle moteur dans la croissance de l'économie mondiale : selon les théoriciens libéraux, l'épargne doit en effet être systématiquement encouragée car les sommes ainsi disponibles favorisent l'octroi de crédits bon marché, sources de dynamisme économique.

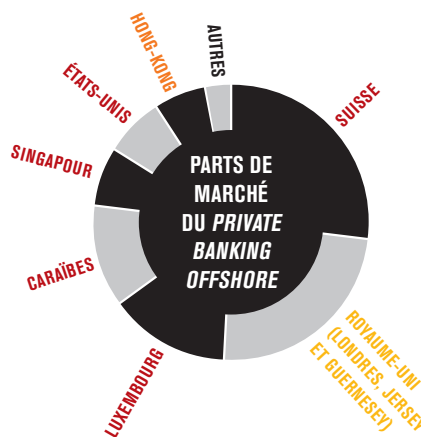
fortune *offshore* reste toutefois la Suisse (27 % des actifs gérés). Viennent ensuite le Luxembourg (14 %), les Caraïbes (12 %), Singapour (7 %), les États-Unis (7 %) et Hong-Kong (6 %).⁵ À partir des études de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), du *Boston Consulting Group* et du département Recherche du groupe McKinsey, le *Tax Justice Network* estime que 9,2 trillions d'euros de dépôts sont détenus *offshore*.⁶

Ces paradis fiscaux privent aussi de leur épargne les pays en développement, car les personnes fortunées d'Amérique latine et d'Afrique préfèrent souvent placer leurs économies à l'étranger⁷. La moitié de la fortune des riches Latino-Américains serait ainsi déposée dans des banques *offshore*⁸. En 2001, le Brésil a vu s'envoler 4 milliards de

« Développer l'épargne et s'assurer
qu'elle est orientée vers des investissements
productifs est essentiel
pour la croissance économique ».

Département des affaires économiques
et sociales des Nations unies⁴

La réalité est toutefois autrement plus complexe : la fortune déposée à Jersey n'est évidemment pas celle des Jersiais, en majorité, mais celle de riches particuliers étrangers auxquels des banques ou autres intermédiaires auront conseillé de faire fructifier leur fortune là. Avec Londres, Jersey et Guernesey, le Royaume-Uni pèse 24 % du « private banking » au plan mondial. La championne en gestion de



1 Salaire minimum en France.

2 Calculs faits à partir de *Jersey Fact Sheet*, Tax Justice Network.

3 Calculs faits à partir de : J. Accardo et alii. « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *L'Économie Française 2009*, INSEE, p. 78. Chiffres de 2003.

4 Rapport 2005, *Mobiliser les ressources financières nationales pour le développement*.

5 Chiffres issus du site internet : www.gardinerfinance.com/fr/

6 R. Murphy, J. Christensen et J. Kemmis, *Taxe vous si vous pouvez*, Tax Justice Network, p. 18, août 2005.

7 D'autres raisons que fiscales peuvent les y inciter, dont la situation politique ou la fragilité du système bancaire.

8 Boston Consulting Group, 2003, *Global Wealth Report*

••• dollars, rien que vers les Bahamas et les Îles Caïmans⁹. La proportion des capitaux qui fuient pourrait même être supérieure concernant l'Afrique. Global Financial Integrity, *think tank* américain animé par Raymond Baker, estime que les sorties illicites de capitaux africains, évasion fiscale et corruption comprises, ont représenté 1 440 milliards d'euros (36 milliards par an en moyenne) au cours des quatre dernières décennies, une tendance qui s'accroît pour dépasser les 140 milliards d'euros par an en 2007 et 2008¹⁰. Dans les années 1960, c'est notamment pour pallier le déficit d'épargne intérieure des pays alors dits du « tiers-monde » que l'aide au développement a été inventée et l'objectif des 0,7 % du PIB, fixé. Triste retour de l'Histoire : la seule part illécite des capitaux qui fuient l'Afrique dépasse de loin l'aide que cette dernière reçoit de l'étranger.

Résultats : l'épargne volatilisée n'est que rarement réinvestie sur place. Faute de liquidités, les banques locales pratiquent des taux d'intérêt élevés, entre 23 % et 25 % au Ghana par exemple¹¹, et peinent à se développer : il existe moins d'une agence pour 100 000 habitants en Éthiopie, en Ouganda ou encore en Tanzanie...○

9 F. E. Stiftung, "Money Laundering and Tax Havens: the Hidden Billions for Development", *Occasional Paper n°3*, mars 2003.

10 Notre calcul selon D. Kar et D. Cartwright-Smith, 2010, "Illicit Financial Flows from Africa : Hidden Resource for Development", *Global Financial Integrity*.

11 Nations unies, 2008, *Renforcer l'épargne intérieure en Afrique*, Afrique renouveau, vol. 22.3, pp. 12-18. <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol22no3/223-epargne.html>

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

JERSEY, UNE ÎLE AU TRÉSOR

Embarquez à Saint-Malo : la compagnie de ferries ne fait pas mystère des attraits de l'île de Jersey, 116 km² plantés entre la France et le Royaume-Uni. Son prospectus avance sans fard « l'évasion est déjà à bord » : il est tentant d'y voir une référence à autre chose que les seuls



charmes touristiques de l'île. Le territoire offre de nombreux avantages : « de faibles taxes et droits de succession font de cette île un paradis fiscal populaire », estime ainsi la CIA¹². Outre l'absence d'imposition sur les non résidents et la faiblesse de l'échange d'information en matière fiscale, la clé du succès de Jersey réside dans les trusts. Ces structures juridiques, très

répandues dans le monde anglo-saxon, consistent pour un particulier (constituant) à confier de façon irrévocable la gestion de sa fortune à un trustee (personne de confiance) pour le bénéfice d'un tiers. Or, il est souvent impossible aux autorités de contrôle d'identifier qui se cache derrière le trustee – qui devient un simple prête-nom quand le constituant et le bénéficiaire sont une seule et même personne. Jersey est une des places les plus innovantes en la matière, autorisant par exemple le constituant à retirer sa fortune quand il le souhaite (*sham trust*), contrairement à la tradition. Jersey autorise aussi sur son sol des entreprises dont elle ne connaît pas les propriétaires ni l'activité... Au total, 53 % de son PIB provient d'activités financières¹³. L'île gère environ 500 milliards d'euros d'actifs¹⁴, 1 030 fonds spéculatifs¹⁵ et compte une banque pour 1 125 personnes¹⁶.

12 CIA Fact Book, 2010, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/je.html>

13 Tax Justice Network, Jersey factsheet, février 2009.

14 Ce chiffre correspond à l'addition des montants des fonds déposés dans les banques enregistrées à Jersey et aux actifs des entreprises ou fonds spéculatifs, par exemple, enregistrés à Jersey. Il n'inclut donc pas les actifs financiers dans les structures opaques comme les trusts, dont il est impossible de connaître le montant. Source : Tax Justice Network (<http://taxjustice.blogspot.com/2009/03/ending-offshore-secrecy-system.html>).

15 Chiffre issu du Journal AGEFI, 16 juin 1998.

16 Chiffre issu du site <http://fr.transnationale.org/pays/je.php>

ENCOURAGER LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Quand le vice détrône la vertu

HÉROS DES TEMPS MODERNES CENSÉS INSUFFLER LA CROISSANCE ET CRÉER L'EMPLOI, LES ENTREPRENEURS VOIENT DÉROULER DEVANT EUX LE TAPIS ROUGE. SANS QUE NE SOIENT TOUJOURS VÉRIFIÉES NI LEUR IDENTITÉ NI LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS...

C'est le nombre d'entreprises par habitant enregistrées aux Îles Vierges britanniques, qui comptent 830 000 sociétés pour 24 491 habitants en 2010. En France et en Allemagne, c'est l'inverse : il faut compter respectivement 28 et 46 habitants en moyenne pour une entreprise.

« Il y a un immeuble qui abrite plus de 12 000 entreprises dans les Îles Caïmans, soit c'est le plus grand immeuble du monde, soit il s'agit de la plus grande évasion fiscale au monde. »

Barack Obama, 5 janvier 2008

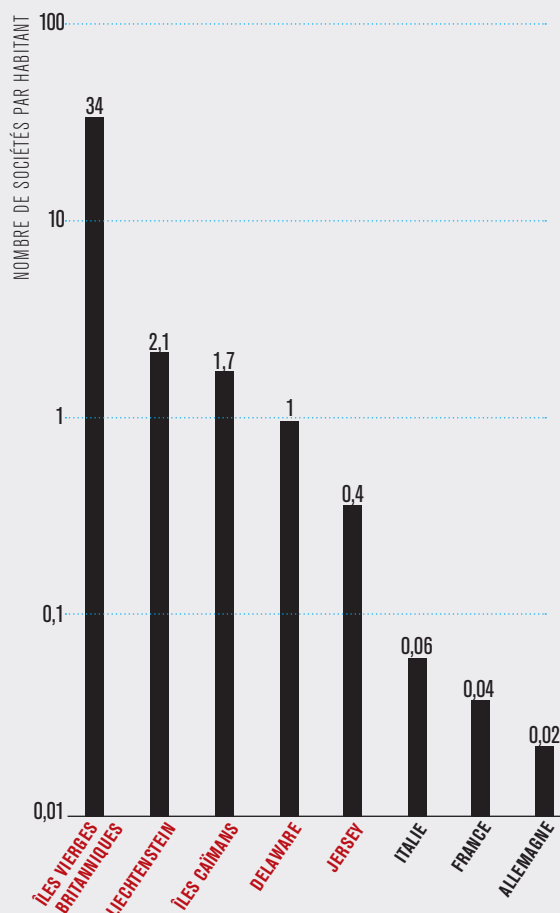
ESPRIT D'ENTREPRISE ENCENSÉ

Pour les autorités européennes, le doute n'est pas de mise : « Les politiques qui promeuvent l'esprit d'entreprise et créent un environnement favorable aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, sont indispensables pour permettre à l'Union européenne de relever son défi numéro un, à savoir stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois ». ¹ Le G20 n'est pas en reste : « le dynamisme, l'innovation et l'esprit d'entreprise (...) sont indispensables à la croissance économique, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté. » ² (Déclaration de Washington, 15 novembre 2008). Dans cette optique où l'entrepreneur ne prend de risques que pour contribuer à l'intérêt général – certes en retirant un profit individuel –, il devient indispensable de lever toutes les entraves à son activité ! Même si l'heure est théoriquement à une économie mieux réglementée... L'esprit d'entreprise serait-il donc réellement doté de toutes les vertus que lui prêtent l'Union européenne et le G20 ?

COQUILLES VIDES

Ce qui est certain, c'est que les chiffres ont de quoi surprendre. Partie enquêter à l'Île Maurice, l'actuelle présidente de la Commission développement au Parlement européen, Eva Joly explique avoir découvert que « neuf personnes administrent 1 500 sociétés : ça fait hurler de rire tous les économistes ». ³ Trois pays dans le monde, le Liechtenstein, les Îles Caïmans et les BVI, partagent eux le mérite apparent d'abriter plus d'entreprises que d'êtres humains. Il est à noter que le Delaware n'en est pas loin, comme s'il ne fallait qu'un habitant pour créer une société dans ce petit État de la Côte Est des États-Unis (0,27 % de la population américaine), alors qu'il n'y a en moyenne qu'une entreprise pour 14 habitants sur le reste du territoire ⁴. Une étude ethnologique permettrait peut-être de mettre en évidence l'existence, chez les natifs de ces contrées, d'une volonté d'entreprendre inextinguible. Plus vraisemblablement, la grande majorité des sociétés enregistrées dans ces territoires, comme dans l'ensemble des paradis fiscaux, se résument à une simple boîte aux lettres. Seule motivation pour créer pareilles coquilles (*shell companies*) : échapper aux contraintes fiscales et réglementaires, voire à la justice.

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR HABITANT



¹ Première semaine européenne des PME, http://ec.europa.eu/enterprise/policies/entrepreneurship/sme-week/documents/8_entr_sme09i_leaflet_fr_fr.pdf

² Commission européenne, *Declaration summit on financial markets and the world economy*, 15 novembre 2008.

³ "Who Benefits?", film réalisé par la coalition d'ONG Counter Balance, 2010.

⁴ Il y a 23 millions d'entreprises pour 310 millions d'habitants en 2010 aux USA.

...VOUS EN AUREZ POUR 45 MINUTES ET 555 EUROS

La concurrence est telle que de grandes puissances comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, soucieuses de faire transiter par leur place financière le maximum de capitaux, ont développé des législations dont le laxisme n'a rien à envier aux îles des Caraïbes. En témoigne l'étude conduite dans 22 pays par Jason Sharman, professeur à la Griffith University (Australie). Ses résultats sont édifiants : l'universitaire a découvert que dans 17 d'entre eux dont 13 pays de l'OCDE et 4 paradis fiscaux, il était possible de créer ainsi sa société grâce à une simple connexion Internet et un investissement minimal de 16 000 euros. « *Les havres les plus accueillants pour qui veut masquer ses transactions financières - qu'il s'agisse d'un mafieux ou d'un simple fraudeur - ne sont pas les îles des Caraïbes ou la Suisse, mais les États-Unis et la Grande-Bretagne !* »⁵. Outre Manche, par exemple, la création d'une société prend 45 minutes et coûte 555 euros. Le tout sans dévoiler son identité ! Une fois la société écran enregistrée, les nouveaux entrepreneurs ont la possibilité de créer un compte sans fournir, là non plus, de pièces d'identité. Ces procédures simplifiées seraient la norme dans tous les paradis fiscaux, selon *Tax Justice Network*. « *En pratique, conclut Jason Sharman, les pays de l'OCDE ont une réglementation bien plus laxiste sur les sociétés écrans que les paradis fiscaux classiques. Et les États-Unis sont les pires en la matière, pires que le Liechtenstein, pires que la Somalie* »⁶ ○

REPÈRES

BVI
45 % des compagnies offshore (*International Business Companies*, ou *IBCs*) au monde seraient enregistrées aux îles Vierges britanniques (BVI), selon une étude de KPMG en 2007. Les sociétés n'y paient aucune taxe et l'impôt sur le revenu est de 8 % après déduction de base de 8 000 euros. Offrant ainsi de nombreux avantages, elles sont un des pays les plus prospères des Caraïbes et une des localisations les plus recherchées des multinationales.

⁵ Xavier Harel, *La Grande évasion*. Les liens qui libèrent, Paris, 2010.

⁶ *The Economist*, "The G20 and tax-haven hypocrisy", 26 mars 2009.

⁷ KPMG, *Review of Financial Regulation in the Caribbean Overseas Territories and Bermuda*. Foreign and Commonwealth Office, London, 2000.

À EN CROIRE LES COMPTES DES ENTREPRISES MULTINATIONALES, LEURS EMPLOYÉS DANS LES PARADIS FISCAUX SONT D'UNE RENTABILITÉ SANS COMMUNE MESURE AVEC LE RESTE DE LEURS FILIALES...

Le salarié bermudien est environ 11 fois plus rentable qu'un salarié suisse ou néerlandais et 46 fois plus que la moyenne des salariés dans le monde ! Aux Bermudes, pour 100 euros de salaire versés, les multinationales américaines engrangent 3 500 euros de bénéfices ! Autrement dit, le taux de profit par rapport à leur masse salariale (hors intérêts et dividendes reçus des investissements de portefeuille) y atteint 3 500 %, un record seulement égalé par la Barbade. Avec des taux respectifs de 660 % et de 160 %, l'Irlande et la Suisse feraient presque pâle figure, même si leurs performances restent supérieures aux 84 % de rentabilité enregistrés en moyenne au niveau mondial... Ces chiffres extraits d'une étude de Robert E. Lipsey¹ ont de quoi donner le vertige !

La productivité du travail se définit comme la valeur ajoutée produite par salarié, ou par heure de travail. Selon la théorie économique, des gains de productivité peuvent être obtenus par l'organisation du travail, la motivation des salariés (gestion des ressources humaines), l'investissement dans des équipements et la qualification des

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

BERMUDES

Composé de 123 îles réparties sur un territoire de 53 km², l'archipel des Bermudes, territoire d'outre mer du Royaume-Uni (qui en assure la sécurité et la diplomatie), est le 4^e pays le plus riche au monde par habitant². Spécialisé dans les sociétés de réassurance et les captives d'assurance (voir p. 20), l'archipel offre plusieurs avantages. La législation sur les assurances y est quasi inexistante et les compagnies ne sont soumises à aucun prélèvement fiscal³, ce qui attire également de nombreux *hedge funds*. En 2009, 15 392 multinationales sont enregistrées aux Bermudes⁴, soit environ une firme multinationale pour 4 habitants.

¹ C. Chavagneux [2008] « Mondialisation : les multinationales adorent les paradis fiscaux », *Alternatives Économiques*, septembre 2008, n° 727.

² Issu du *CIA World Factbook*.

³ Site internet : <http://www.paradis-fiscal.fr/monde/bermudes.htm>

⁴ Département d'État Américain : <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/5375.htm>

PRODUCTIVITÉ MAXIMALE

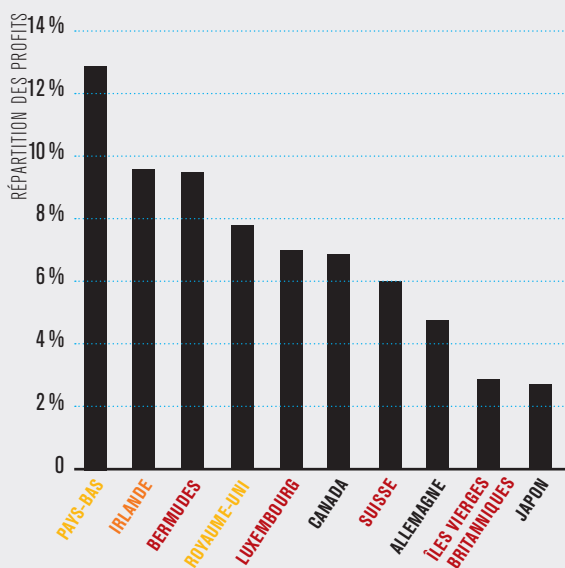
Édens fiscaux = employés modèles ?

... salariés. Aurait-elle tout faux ? Manifestement, la densité de palmiers et d'établissements financiers joue un rôle non négligeable... Selon l'OCDE en 2009, qui ramène le PIB d'un pays au nombre d'heures travaillées, c'est le Luxembourg qui arrive en tête de la productivité par travailleur, puis la Norvège (PIB gonflé par le pétrole), l'Irlande, les États-Unis, la Belgique et les Pays-Bas, devant la France et l'Allemagne⁵. Là aussi, une belle concentration de paradis fiscaux aux premières places.

Il n'y a pas que le profit par salarié qui atteint des sommets dans les places *offshore* : le montant des actifs laisse également pantois. Au niveau mondial, il atteint 800 000 euros par salarié. Il s'élève à 3,2 à 4 millions en Suisse, aux Pays-Bas ou en Irlande, à 17 millions à la Barbade et à 36 millions pour les Bermudes !

L'ampleur des écarts s'explique par la faiblesse du dénominateur comme par le volume du numérateur. D'une part, les effectifs salariés dans ces territoires sont relativement faibles, car l'activité qui y est enregistrée juridiquement ne correspond pas (ou peu) à une activité réelle sur le territoire. D'autre part, les entreprises y gonflent les profits et les actifs. En 2003, les entreprises américaines ont ainsi réalisé la moitié de leur bénéfice à l'étranger dans six petits pays - Pays-Bas, Irlande, Bermudes, Luxembourg, Suisse et îles anglo-normandes - ne cumulant pas même 30 millions d'habitants, mais offrant un taux de taxation particulièrement bas (voir graphique). Quant aux actifs, la place grandissante des immatériels (brevets, marques, logos...) qui représentaient 60 % de la valeur d'une société en 2007, selon le cabinet de conseil Ernst & Young⁶, permet leur localisation de façon déconnectée des lieux de production. C'est le cœur du problème ○

LÀ OÙ LES ENTREPRISES AMÉRICAINES FONT LEURS PROFITS EN 2003⁷



TAUX RÉEL D'IMPOSITION PAR PAYS (%)

PAYS-BAS	5,3
IRLANDE	6,1
BERMUDES	1,7
ROYAUME-UNI	20,1
LUXEMBOURG	-1,8
CANADA	23,5
SUISSE	4,5
ALLEMAGNE	8,2
ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	1,3
JAPON	36,9

⁵ Sources : OCDE StatExtracts : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=PDYGT>

⁶ Ernst & Young, *Capital immatériel, son importance se confirme*, janvier 2008.

⁷ K. A. Clausing, R. S. Avi-Yonah "Reforming corporate taxation in a global economy: a proposal to adopt formulary apportionment", *The Hamilton Project*, June 2007, p. 8.

CHIFFRE CLÉ

46 FOIS PLUS RENTABLE

Le salarié des Bermudes par rapport à la moyenne des salariés dans le monde !

60 % DU COMMERCE MONDIAL

se fait désormais entre les filiales de groupes transnationaux, selon l'OCDE.¹



STATISTIQUES COMMERCIALES : TERRAIN GLISSANT

Une vraie peau de banane sur la route des statisticiens du commerce mondial : ce qu'a montré au grand jour l'enquête du *Guardian* en 2007 concernant le commerce bananier international (cf. encadré « le voyage de la banane »), ce n'est pas seulement l'inégale répartition de la valeur du fruit consommé au détriment du producteur, ni la complexité des stratégies d'évasion fiscale. C'est aussi la vacuité d'une partie du commerce mondial. Sur la route des bananes, les *majors* du secteur multiplient les transactions avec des filiales situées *offshore*. Ces transactions recouvrent des services souvent effectifs au sein d'une multinationale (assurance, usage de la marque, management, réseau de distribution...), mais la localisation des filiales compétentes ne correspond bien souvent à aucune réalité économique – sans même évoquer ici le niveau de rémunération des ces filiales (cf. chapitre 2). « *Les grandes entreprises créent des structures élaborées pour délocaliser les bénéfices à travers des filiales dans des centres offshore comme les Îles Caïmans, les Bermudes et les Îles Vierges britanniques* ». C'est ainsi que *The Guardian* évoque huit transactions commerciales là où une seule (entre producteur et consommateur) aurait

peut-être suffi. S'ensuit indubitablement, dans les statistiques, une intensification des échanges commerciaux internationaux... faut-il pourtant voir dans ces chiffres la promesse, présente dans la théorie économique, d'un enrichissement partagé de l'économie mondiale ? Rien n'est moins sûr.

L'explosion des échanges commerciaux depuis 40 ans ne fait aucun doute : les exportations mondiales de biens ont été multipliées par 60 entre 1967 et 2007², passant de 173,6 milliards d'euros à 10 548 milliards d'euros. Dans le même temps, le PIB mondial était multiplié par 24, progressant de 1 782 milliards d'euros à 44 094 milliards d'euros. Depuis quelques années toutefois, avec la localisation croissante des actifs et services immatériels *offshore*, la fiabilité des chiffres semble sujette à caution. Évidemment, il serait absurde de généraliser l'apurement des statistiques commerciales internationales auquel nous invite le commerce bananier. Mais l'impossibilité pour les statisticiens comme pour les États d'attester la réalité des transactions commerciales intra-groupe, qui représentent 50 % à 60 % du commerce mondial, invite à la prudence. D'autant que la moitié des transactions commerciales internationales passerait par les paradis fiscaux !³

« Une compagnie offshore (IBC, International Business Company) en Dominique représente un atout unique pour l'organisation des taxes. Elle est à joindre aux plans commerciaux des entreprises moyennes et des investisseurs privés. (...) Grâce à elle, vous pouvez collaborer avec (...) les compagnies onshore/offshore de n'importe quel autre pays, diriger vos affaires partout dans le monde, ouvrir des filiales ou représentations, acquérir des parts d'en (sic) d'autres sociétés, ouvrir tout type de compte, signer toute sorte de contrats, investir vos fonds, spéculer en bourse et surtout réaliser des profits sans payer de taxes (à part les 150 dollars US de frais gouvernementaux annuels). Aucun audit annuel n'est requis. »

« Caribbean Citizenship Program » (CCP Inc.), société de conseil en « optimisation » fiscale en Dominique.

DÉSAVANTAGE ABSOLU

Selon l'un des piliers de l'économie libérale, la théorie des avantages comparatifs, chaque pays a la possibilité via les exportations de faire fructifier les avantages dont il dispose (dotation en ressources naturelles, avance technologique...) pour obtenir des devises réinvesties dans son développement. Cette spécialisation doit générer une meilleure allocation du capital au niveau international et permettre aux pays de se procurer, via les importations, des biens et services à moindre coût en raison de l'avantage comparatif de ses partenaires

¹ L'OCDE parle de 60 à 70 % pour les produits sophistiqués et autour de 40 % (ou moins) pour les produits manufacturés impliquant une simple transformation. Cf. <http://www.oecd.org/dataoecd/6/18/2752923.pdf>

² H. Boumellassa, M. Fouquin, C. Herzog & D. Únal, *Panorama de l'économie mondiale*, CEPII, décembre 2009.

³ *Tax Justice Network*, citant l'OCDE.

« Le commerce et le développement sont étroitement liés. Une aide efficace et ciblée pour faciliter le commerce contribuera à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les pays en développement et qui les privent de profiter pleinement des avantages de la mondialisation ».

M. Shisir Priyadarshi, Directeur de la Division du développement de l'Organisation mondiale du commerce, 23 avril 2010 lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

... commerciaux dans des domaines complémentaires aux siens. Ne jurant que par cette théorie, les organisations internationales, et notamment l'OMC, ne cessent d'exhorter les différents pays de la planète, notamment les pays en développement, à ouvrir toujours plus leurs frontières. Pourtant, face aux nouvelles pratiques commerciales, David Ricardo se retourne probablement dans sa tombe. Le père des avantages comparatifs, à l'origine du libre-échange et de la division internationale du travail, voit sa théorie heurtée de front

par la multiplication des transactions commerciales sans échange véritable – dont l'unique objet est d'afficher du profit *offshore*. Ce type de transaction avec les paradis fiscaux ne peut conduire qu'à un jeu à somme négative pour les pays qui voient s'échapper leur assiette fiscale sans qu'aucune prestation n'ait été offerte en retour. De l'avantage comparatif au désavantage absolu... Difficile, dans ces conditions, de faire de la libéralisation des échanges le moyen privilégié d'accroître la richesse de toutes les nations

DES LANCE-MISSILES À 42 EUROS PIÈCE...

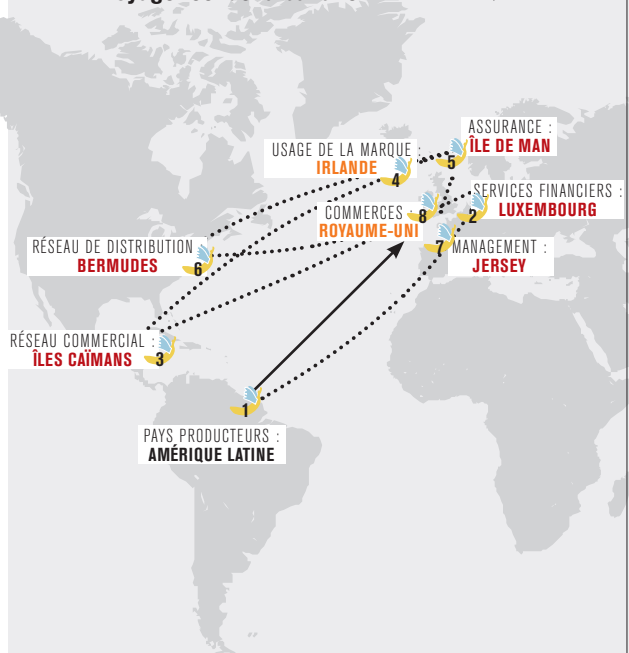
Simon Pak, professeur à la Pennsylvania State University (USA), a mis en évidence certaines données farfelues à partir des statistiques douanières américaines concernant les échanges entre maisons mères et filiales des multinationales. Il a ainsi découvert des seaux en plastique tchèques importés aux États-Unis à 778 euros pièce, des gants de toilette importés de Chine à 3 297 euros le kilo, des lance-missiles exportés en Israël à 42 euros pièce, des sièges de voitures à 1,33 euro l'unité à destination de la Belgique, etc., privant le budget américain, selon ses calculs, de 42,4 milliards d'euros de recettes fiscales en 2001.⁴

Simon Pak, en 2006, a également étudié les échanges entre les États-Unis et l'Afrique. Il a détecté des produits importés ou exportés à des prix sensiblement inférieurs ou supérieurs à leur prix médian international. Encore une fois les statistiques révèlent de grandes incohérences : des diamants industriels bruts et des lits en bois ont été exportés du Ghana vers les États-Unis à respectivement 28 euros le carat (le prix médian est de 1 089 euros) et 4 euros pièce (le prix médian est de 96 euros); le Ghana a importé des États-Unis des pneus de voiture à 2 688 euros pièce (le prix médian est de 33,6 euros), des carburateurs à 48 000 euros pièce (le prix médian est de 50,4 euros), etc. Au total, ce sont 76 millions d'euros de sorties illicites de capitaux du Ghana vers les États-Unis en 2005 et 664 millions d'euros entre 1996 et 2005. Le Ghana est un exemple parmi d'autres et au total, Simon Pak a calculé qu'entre 1996 et 2005, plus de 24,8 milliards d'euros sont sortis de l'Afrique à destination des États-Unis.⁵

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

LE VOYAGE DE LA BANANE

Voyage de la banane sur le papier⁶ :
 Voyage réel de la banane : →



Jersey, île anglo-normande connue pour ses avantages fiscaux, est aussi un des plus gros exportateurs de bananes vers l'Europe. Des bananes sur une île au large de Saint-Malo ? Oui, sur le papier en tout cas, un volume important du commerce de bananes en provenance d'Amérique centrale transite par des filiales basées à Jersey. Selon une enquête du *Guardian* qu'à notre connaissance, les entreprises concernées n'ont jamais contestée, Dole (26 % du marché de la banane), Chiquita (25 %), Fresh Del Monte (16 %) et Fyffes (8 %) abritent dans les paradis fiscaux de nombreuses filiales et des bénéfices considérables profitant bien peu aux pays producteurs. Mais le périple extraordinaire de la banane est une fiction. La banane ne transite réellement que du pays producteur au pays consommateur.

L'enquête souligne que les entreprises localiseraient ainsi 48 % de leur chiffre d'affaires dans les paradis fiscaux, minimisant d'autant l'impôt versé au détriment du pays de consommation (où est localisé 40 % du chiffre d'affaires déclaré) et surtout des pays où les bananes sont produites (12 % du chiffre d'affaires). Jusqu'à l'arrivée au port avant écoulement sur le marché européen, ce serait donc 80 % du prix de la banane qui resterait dans les paradis fiscaux contre seulement 20 % dans le pays producteur... « Fresh Del Monte, qui réalise 48 % de ses ventes aux États-Unis a perdu 28,2 millions d'euros dans ce pays. À l'étranger, elle réalise un bénéfice de 107 millions d'euros. Elle n'a ainsi payé aucun impôt aux États-Unis ».⁷

4 Étude commandée à Simon Pak par Christian Aid UK, *False Profit, robbing the poor to keep the rich tax-free*, mars 2009.
5 Simon Pak « Estimates of capital movements from African countries to the US through trade mispricing », présentation à l'atelier "Tax Poverty and Finance for Development", Essex University (RU), 6-7 juillet 2006.
6 F. Lawrence et I. Griffiths, 2007, « Revealed : how multinational companies avoid the taxman ».
7 *Idem*.

AND THE LEADER IS...

CAPTIVES D'ASSURANCE, HEDGE FUNDS, PARIS EN LIGNE, E-COMMERCE, MESSAGERIE ROSE, PAVILLONS DE COMPLAISANCE... CEUX QUE LES PROFESSIONNELS APPELLENT « PAYS À PALMIERS » EXERCENT UNE ATTRACTIVITÉ SPECTACULAIRE SUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ.

CAPTIVES D'ASSURANCE

Les captives d'assurance sont des filiales créées par des entreprises pour jouer le rôle d'un assureur classique. Elles s'occupent des risques de la maison mère et des autres filiales du groupe. Les paradis fiscaux remportent la palme en hébergeant environ les trois quarts de ces captives d'assurance dans le monde¹ (voir tableau). Les îles des Caraïbes trustent cinq des huit premières places au classement des pays attirant le plus de captives d'assurance. Les Bermudes sont largement en tête.

HEDGE FUNDS

Auteurs d'un ouvrage de référence sur les paradis fiscaux, Ronen Palan, Christian Chavagneux et Richard Murphy expliquent que « les Îles Caïmans, les Îles Vierges britanniques, les Bermudes et les Bahamas abritent 52 % des fonds spéculatifs mondiaux. Mais ces chiffres sont contestés. L'Agence pour les services financiers des Caïmans affirme que 35 % de cette industrie se trouve sur son territoire, et certains avancent même le chiffre improbable de 80 % »³. Les Îles Caïmans sont le premier havre de domiciliation des fonds spéculatifs. 9 400 hedge funds et

fonds de pension y étaient domiciliés en 2007⁴. Jersey leur ouvre également largement les bras... Il n'y a pas de définition officielle des hedge funds, mais ce sont en général des placements très rentables, peu réglementés et fortement opaques. Accusés d'avoir amplifié la crise financière en

2008, d'être au cœur de la crise grecque ou de la spéculation sur les matières premières, ils sont officiellement dans le collimateur des institutions de régulation financière. Une volonté de mise au pas que le lobby financier fait tout, notamment à Bruxelles, pour empêcher...

PARIS EN LIGNE

Antigua et Barbuda, monarchie antillaise dirigée par la reine d'Angleterre, accueille un quart des sites de paris en ligne⁵. L'archipel a de commun avec Costa Rica et Malte, qui comptent chacun plus de 200 sociétés de casinos en ligne, une opacité financière très forte (92 % d'opacité pour les 2 premiers, 83 % pour Malte). Ces sociétés dont l'activité est aujourd'hui autorisée dans une part croissante des pays européens⁶ ne paient pas d'impôts sur les bénéfices faits à l'extérieur du pays.

Les experts du blanchiment pointent du doigt le rôle de ces sociétés dans les circuits visant à blanchir l'argent sale. Selon Éric Vernier, dans les casinos traditionnels « il suffit d'acheter des plaques de jeu en argent liquide et de se diriger vers les tables ou les machines à sous. [...] Le faux joueur revient ensuite à la caisse échanger les plaques obtenues à l'entrée contre un chèque estampillé du casino. L'argent

1 C. Chavagneux R. Palan, R. Murphy, *Tax Havens. How Globalization really works*, Cornell University Press, p. 97, 2010.

2 *Idem*.

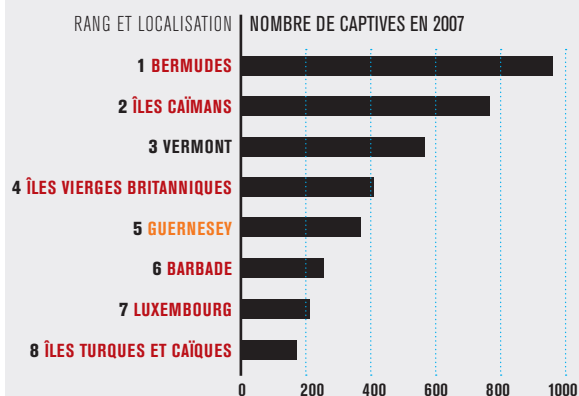
3 *Idem*.

4 Tax-News, *CIMA Chief urges finance sector to up its game*, 8 février 2008.

5 Chiffre avancé par le député français François Asensi citant, le 7 octobre 2010, l'étude d'impact du projet franco-antiguais d'« accord relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale ».

6 C'est autorisé en Irlande, Lituanie, Lettonie, Estonie, Bulgarie, Slovaquie, Malte, Royaume-Uni et France, et en cours de réforme en : Italie, Belgique Danemark, France, Espagne, Autriche, République tchèque, Pologne et Roumanie. Source : *La Croix*, 8 juin 2010.

DOMICILIATION DES CAPTIVES D'ASSURANCE²



AFFAIRE GOOGLE¹³

Google, entreprise américaine, a basé son siège européen à Dublin, où les impôts sur les sociétés sont faibles. Ce n'est pas tout : Google Irlande est détenue par une société dans les Bermudes, où les bénéficiaires ne sont pas taxés. L'entreprise est très rentable avec en 2008, au niveau mondial, un bénéfice total de 4,68 milliards d'euros pour 17,44 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit un taux de profit de 26,8 % (après impôt)¹⁴. Google déclare 14 % de ses ventes au Royaume-Uni, soit 2,44 milliards d'euros. Selon Richard Murphy, expert comptable mobilisé contre l'évasion fiscale,¹⁵ si son taux de profit outre-manche était le même qu'au niveau mondial, « Google aurait engrangé 654 millions d'euros* de profits [sur lesquels] il aurait dû payer 186,4 millions d'euros* d'impôts au Royaume-Uni » (taux de 28,5 % d'IS). Or une enquête menée par Terry MacAlister en 2009 a provoqué un scandale outre-manche : selon le Guardian « Google n'aurait versé que 0,88 million d'euros* au fisc britannique »¹⁶, et moins encore selon Richard Murphy, qui estime ce versement à seulement 208 800 euros, et qui s'interroge sur ce qui aurait permis à Google de payer si peu d'impôts :

« Je suppose que Google Ireland paie Google Bermudes pour l'utilisation de la technologie de Google »¹⁷.

Londres n'est pas la seule lésée. En France, par la suite, Nicolas Sarkozy, en janvier 2010¹⁸, a également montré du doigt les pratiques de Google¹⁹ et invité le ministère des Finances à « lancer au plus vite une expertise pour appréhender fiscalement les activités publicitaires des grands portails et moteurs de recherche internationaux présents en France. Pour l'instant ces entreprises sont taxées dans le pays siège alors qu'elles ponctionnent une part importante de notre marché publicitaire. Cela s'appelle de la fuite de matière fiscale et c'est particulièrement dommageable ». Au niveau européen, une directive communautaire sur les « services intracommunautaires » a été adoptée en 2008 pour éviter le contournement de la TVA. À partir de 2015, la TVA ne sera plus celle du pays où est installé le site, mais celle du pays où vit le client.

* Conversion par les auteurs, de montants initialement donnés en dollars

... est alors devenu propre. Aujourd'hui, le développement récent des casinos virtuels ou cyber-casinos, dont les sites sont domiciliés dans certains paradis fiscaux, contribue lui aussi à cette activité de blanchiment. Il est impossible de revenir à la source, puisque les criminels utilisent une multitude d'adresses internet et de sites miroirs qui s'enchevêtrent, se cumulent et qui sont souvent installés dans des États où la législation informatique est très souple. »⁷

SITES DE COMMERCE EN LIGNE

Le Luxembourg s'arroge le leadership européen des pays abritant les sociétés de commerce en ligne. Tandis que Google a choisi l'Irlande (voir encadré), on retrouve au Grand-Duché le leader mondial des services de paiement en ligne, Paypal aux côtés d'eBay, Amazon, iTunes (groupe Apple) ou encore Skype. Ces entreprises, leaders dans leur secteur, y trouvent le moyen de localiser des gains réalisés grâce à leur activité sur l'ensemble du territoire européen. Le cabinet Ernst & Young vante ainsi le « cadre bienveillant pour les acteurs économiques » établi par le gouvernement luxembourgeois qui, non content de détenir déjà le taux de TVA le plus bas d'Europe (15 %), l'a abaissé

à 3 % « sur les services de télévision digitale, de divertissement et certains droits d'auteur » et « a introduit une mesure fiscale prévoyant l'exonération de 80 % des revenus générés par les droits d'auteur sur les logiciels informatiques, les brevets, les marques de fabrique ou de commerce, les dessins ou modèles enregistrés »⁸. Objectif : « augmenter davantage l'attractivité du Luxembourg dans le secteur des nouvelles technologies ».

MESSAGERIE ROSE

Îlot du Pacifique sous l'égide officielle d'Elisabeth II d'Angleterre, Tuvalu est l'État le moins peuplé du monde après le Vatican, mais aussi le leader du marché du sexe en ligne. Un marché qui pesait deux milliards de dollars de chiffre d'affaires dans le monde en 2005.⁹ En matière de téléphonie rose, les revenus se partagent en théorie entre le pays où est émise la communication et celui qui la reçoit. La stratégie des paradis fiscaux, qui louent des lignes téléphoniques à bas prix, « consiste à servir d'intermédiaire aux communications téléphoniques. Les appels entre pays sont dérivés vers ces territoires qui peuvent ainsi capter une partie du coût de la communication ».¹⁰ Leur

faible nombre d'habitants leur permet de proposer des numéros à 3 ou 4 chiffres, très recherchés par les sociétés spécialisées.

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Le Liberia et le Panama se disputent la première place des pavillons de complaisance, suivis par les Bahamas, Malte et Chypre¹¹. « Panama offre aux armateurs un enregistrement rapide, une législation favorable, en particulier la garantie de ne pas être inquiétés en cas de manquement aux règles internationales. On y trouve (...) plusieurs milliers de sociétés écrans. Le Liberia est le numéro deux des pavillons de complaisance dont nombre d'entre eux, il faut le dire, n'ont jamais vu ses côtes »¹². Autrement dit, ces paradis fiscaux permettent d'immatriculer des navires dans des territoires peu contraignants en matière de fiscalité, de sécurité ou de droit du travail ○

7 É. Vernier, *Techniques de blanchiment et moyens de lutte*, Dunod, p. 65, 2008.

8 Bart Van Droogenbroek (Ernst & Young Luxembourg), « Le Luxembourg comme site d'implantation d'activité IT - Quels avantages, quelles stratégies ? », *Letzebuurger Journal*, 23 mars 2010.

9 *Op. cit.* Rapport d'information de la Commission des Finances, D. Migaud, 10 septembre 2009.

10 ICD London, « Paradis fiscal : l'ampleur du phénomène offshore ».

11 A. de Ravignan, « Une marine très complaisante » *Alternatives Economiques* n° 246 - avril 2006.

12 Rapport d'information de la Commission des Finances, *op. cit.*, p. 73.

13 Ce paragraphe est fortement inspiré de Richard Murphy « Google's Taxes Under The Spotlight », 21 déc. 2009, <http://www.taxresearch.org.uk/Blog/2009/12/21/google-s-taxes-under-the-spotlight/>

14 Richard Murphy *op. cit.*

15 Richard Murphy est également co-auteur de « Tax Havens, how globalization really works », *op. cit.*

16 T. MacAlister, « Google is accused of UK Tax Avoidance », *The Guardian*, 20 avril 2009.

17 Extrait de « Google's Taxes Under the Spotlight » *op. cit.*

18 Discours de N. Sarkozy, « Vœux au monde de la culture », le 7 janvier 2010. <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/2010/voeux-au-monde-de-la-culture.1618.html>

V. Collet « Nicolas Sarkozy stigmatise Google », *Le Figaro*, 07 janvier 2010.

19 N. Sarkozy : « nous allons solliciter un avis de l'Autorité de la concurrence sur l'éventuelle position dominante acquise par Google sur le marché de la publicité en ligne ». *Op. cit.*